

## L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une organisation qui œuvre principalement dans la mise en marché, le transport et le chargement du bois et dans l'aménagement des boisés de ses membres.

Nous reconnaissons que nos activités de même que celles de nos membres peuvent avoir des conséquences sur la qualité de l'environnement. Toutefois, nous reconnaissons également que l'environnement est essentiel à notre existence et que notre organisation et ses membres de même que les collectivités où nous œuvrons dépendent de sa santé.

Par conséquent, nous nous engageons à intégrer la protection de l'environnement à nos activités et à promouvoir l'aménagement forestier durable des forêts de nos membres. Pour ce faire, nous travaillerons activement à mettre en place et maintenir un système de gestion environnementale de même qu'à l'adoption de saines pratiques environnementales lors de nos activités et celles de nos membres.

Approuvée par  
Le 11/08/2014



Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons à respecter les quatre (4) principes directeurs suivants :

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- En prévenant la pollution lors de nos activités et en encourageant nos membres à faire de même.
- En faisant la promotion du maintien de la biodiversité forestière.
- En protégeant et mettant en valeur nos écosystèmes forestiers.

### UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES DE LA FORÊT

- En faisant la promotion de l'utilisation polyvalente des ressources de la forêt.
- En respectant la possibilité forestière sur les territoires où nous intervenons.

### RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET DE NOS PARTENAIRES

- En harmonisant nos objectifs avec ceux des divers groupes concernés lors de la planification forestière.
- En se conformant à toutes les lois et tous les règlements environnementaux et autres exigences qui touchent nos activités et en encourageant nos membres à faire de même.
- En faisant la promotion de la santé et de la sécurité au travail lors des interventions en forêt.
- En communiquant nos objectifs environnementaux à notre personnel, nos sous-traitants et nos membres.

### AMÉLIORATION CONTINUE

- En se servant du SGE comme cadre de gestion pour l'établissement et l'examen d'objectifs et cibles
- En évaluant périodiquement notre performance environnementale et en encourageant nos membres à faire de même.
- En sensibilisant et formant notre personnel et nos membres.
- En faisant la promotion de la recherche et du développement en forêt privée et en étant à l'affût de nouvelles connaissances.
- En diffusant continuellement de l'information aux propriétaires et à nos partenaires.
- En se soumettant à des vérifications environnementales par des auditeurs externes reconnus.